

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	36 (1907)
Heft:	16
Rubrik:	Convocation pour le corps enseignant du 1er arrondissement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

184,000 fr., qui seraient fournis en partie par la subvention fédérale et en partie par les ressources que procure l'impôt cantonal.

Le traitement des instituteurs lucernois sera de cette façon notamment amélioré et fera un heureux contraste avec celui que perçoivent leurs collègues du Tessin. Quelques exemples : A Chiasso, l'institutrice reçoit 625 fr. pour 10 mois de classe ; à Origlio, l'instituteur à 600 fr. pour 9 mois de travail. Il en est de même à Tescoggia, à Marmo, etc. Il est à noter qu'avec ce traitement dérisoire, les membres du corps enseignant n'ont pas le logement gratuit, ni aucune espèce d'indemnité.

Suisse romande. — Lundi, 7 octobre, les chefs des Départements de l'Instruction publique de Genève, Vaud, Neuchâtel, Valais, Berne et Fribourg ont eu leur réunion annuelle à Fribourg.

— CHOC —

Convocation pour le corps enseignant

DU 1^{er} ARRONDISSEMENT

La conférence générale d'automne est fixée au lundi 4 novembre prochain, à 8 heures *précises* du matin, à *Estavayer-le-Lac* (bâtiment de l'école des filles). Présence obligatoire pour tous les instituteurs et institutrices.

Tractanda de cette réunion :

1. Leçon de composition préparée, sujet libre tiré de la poésie étudiée à l'avance : « Le vieillard et les trois jeunes gens », III^{me} degré, page 63.
2. Lecture du protocole de la conférence de Châbles.
3. Critique de la leçon donnée. Conclusions pratiques.
4. Conseils pratiques sur l'enseignement religieux à l'école primaire.
5. Observations et directions spéciales. Communications diverses.
6. Glânures pédagogiques, par M. Abriel, inst., à Portalban.
7. Direction sur la tenue des cours de perfectionnement. Programme du semestre d'hiver.
8. Discussion du projet de statuts pour une Société de secours mutuels entre les membres du corps enseignant.
9. Divers.

N.-B. — Prière d'étudier les tractanda numéros 1 et 8.

L'inspecteur d'arrondissement :

F. BARBEY.